

**Hall A**  
**APPARTEMENT DE 3 PIECES**  
**n° A406 au 4ème Étage**

SEJOUR / CUISINE	29,80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11,65 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	11,85 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	5,05 m <sup>2</sup>
WC	1,35 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3,55 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>63,25 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6,00 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>69,25 m<sup>2</sup></b>

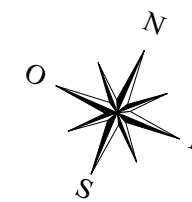
PLAN EVOLUTIF

**LEGENDE**

VR	Volet Roulant	SS	Sèche Serviette
VB	Volet Battant	R	Radiateur
GC	Garde Corps	R	Réfrigérateur
++++	Soffite / faux plafond	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du Igt	LL	Lave Linge
PL	Placard	C	Cuisson
---	Retombée de poutre		

Série Notaire indicice 3 29 mars 2023  
Echelle : 0 0,5 1 2m

SAS URBANITA ARCHITECTURE



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.